COURS D'

E.C.M

EDUCATION CIVIQUE ET MORALE.

1ère Année

EDITION 2025





TABLE DE MATIERE

Préliminaires 1
1. Objectif Terminal d'Intégration (OTI) 🎯 1
- 1.1 La Finalité de l'Intégration Civique 1
- 1.2 Composante 1 : Expliquer l'Organisation Fondamentale du Pouvoir en RDC 🏛️ 1
- 1.3 Composante 2 : Comprendre les Exigences d'une Démocratie Réelle 📺 2

2. Compétences de Base (CB) 🛠️ 3
- 2.1 CB1 : L'expression du civisme 3
- 2.2 CB2 : La promotion des valeurs morales 4
- 2.3 CB3 : La cohabitation pacifique 5
- 2.4 CB4 : La sécurité routière 6

CHAPITRE 1 : CONNAISSANCE DE SOI ET CONSCIENCE CRITIQUE 10
1.1 L'Identité et le Nom Familial 10
- 1.1.1 Définition et composantes de l'identité personnelle 10
- 1.1.2 Le nom familial comme héritage 11
- 1.1.3 L'enquête sur le nom : une démarche de conscience 11
- 1.1.4 Défendre son identité et son nom 12

1.2 Le Respect de la Dignité Humaine 12
- 1.2.1 Définition de la dignité humaine 13
- 1.2.2 Le respect de soi (auto-respect) 13
- 1.2.3 Le respect d'autrui (alter-respect) 14
- 1.2.4 La posture active : "Se faire respecter" 15

1.3 La Confiance en Soi et l'Esprit Critique 15
- 1.3.1 Distinction : Confiance en soi et Esprit critique 15
- 1.3.2 Les fondements de la confiance en soi à l'école 16
- 1.3.3 Le processus de l'esprit critique 17
- 1.3.4 Application : Fonder et défendre un jugement argumenté 18

Scenarios et Exercices 18
- 1. Exercices d'application 18
- 2. Scénarios d'assimilation 20

CHAPITRE 2 : L'ORGANISATION DU POUVOIR EN RDC 23
2.1 La Constitution Nationale et les Institutions Politiques 23
- 2.1.1 Définition et suprématie de la Constitution 23
- 2.1.2 L'architecture des institutions politiques 24
- 2.1.3 Le rôle des institutions dans la vie de l'élève 25

2.2 La Séparation des Pouvoirs 26
- 2.2.1 Définition du principe 26
- 2.2.2 Le Pouvoir Législatif : Faire la loi 26
- 2.2.3 Le Pouvoir Exécutif : Exécuter la loi 26
- 2.2.4 Le Pouvoir Judiciaire : Juger la loi 27
- 2.2.5 L'équilibre des pouvoirs : "Poids et contrepoids" 27

2.3 Le Pouvoir Coutumier 28
- 2.3.1 Définition et reconnaissance constitutionnelle 28
- 2.3.2 Le rôle du chef coutumier 28
- 2.3.3 Articulation avec l'État moderne 29

Scenarios et Exercices 29
- 1. Exercices d'application 29
- 2. Scénarios d'assimilation 31

CHAPITRE 3 : LA PROTECTION ET LA DÉFENSE DE LA PATRIE 🛡️ 35

3.1 L'Organisation et le Rôle de la Police 35
- 3.1.1 Définition et mission constitutionnelle 35
- 3.1.2 Organisation simplifiée de la PNC 36
- 3.1.3 Le rôle de l'agent de police (le "Policier") 36
- 3.1.4 Relation citoyen-police : Droits et devoirs 37

3.2 L'Organisation et le Rôle de l'Armée 38
- 3.2.1 Définition et mission constitutionnelle 38
- 3.2.2 Organisation simplifiée des FARDC 38
- 3.2.3 Le rôle du militaire (le "Soldat") 39
- 3.2.4 L'Armée et la Nation : Le devoir de soutien 39

Scenarios et Exercices 40
- 1. Exercices d'application 40
- 2. Scénarios d'assimilation 42

CHAPITRE 4 : LE PATRIMOINE CULTUREL DE LA RDC 🎨 47

4.1 Définition et Composantes du Patrimoine Culturel Congolais 47
- 4.1.1 Définition opérationnelle du patrimoine culturel 47
- 4.1.2 Le patrimoine culturel matériel (tangible) 47
- 4.1.3 Le patrimoine culturel immatériel (intangible) 48

4.2 La Diversité du Patrimoine comme Richesse Nationale 49
- 4.2.1 Une mosaïque culturelle constitutive de la Nation 49
- 4.2.2 Analyse de spécificités matérielles 49
- 4.2.3 Analyse d'une spécificité immatérielle : la Rumba 50

4.3 Le Rôle du Patrimoine dans l'Identité Nationale 50
- 4.3.1 Le patrimoine comme fondement de l'identité collective 50
- 4.3.2 La transmission de la mémoire et des valeurs 51
- 4.3.3 Une source de fierté, de résilience et de développement 51

4.4 Devoirs de l'Élève envers le Patrimoine Culturel 51
- 4.4.1 Le devoir de Connaître 51
- 4.4.2 Le devoir de Valoriser 52
- 4.4.3 Le devoir de Protéger et Défendre 52

Scenarios et Exercices 52
- 4.5 Exercices d'application 52
- 4.6 Scénarios d'assimilation 54

CHAPITRE 5 : L'UNITÉ NATIONALE 🤝 56

5.1 La Conscience et la Cohésion Nationale 56
- 5.1.1 Définition de la Conscience Nationale 56
- 5.1.2 Les Fondements de la Conscience Nationale 56
- 5.1.3 La Cohésion Nationale : L'Unité en Action 57
- 5.1.4 Les Mécanismes de Solidarité qui Renforcent la Cohésion 57
- 5.1.5 Les Menaces à la Conscience et à la Cohésion Nationale 58

5.2 La Coexistence Pacifique 59
- 5.2.1 Définition de la Coexistence Pacifique 59
- 5.2.2 Une Compétence Active et Non Passive 59
- 5.2.3 Les Piliers de la Coexistence Pacifique 59
- 5.2.4 La Gestion Non Violente des Conflits 60

Scenarios et Exercices 61
- 5.3 Exercices d'application 61
- 5.4 Scénarios d'assimilation 62

CHAPITRE 6 : LE PATRIOTISME CD 64

6.1 Définition Opérationnelle du Patriotisme 64
- 6.1.1 Distinction entre Patriotisme et Nationalisme 64
- 6.1.2 Le Patriotisme comme Engagement Actif 64
- 6.1.3 Le Patriotisme au Quotidien de l'Élève 64

6.2 Le Devoir d'Aimer la Patrie 65
- 6.2.1 Un Amour Inconditionnel et Lucide 65
- 6.2.2 La Fierté Nationale 65
- 6.2.3 La Connaissance et l'Appréciation du Territoire 65

6.3 Le Devoir de Servir la Patrie (Travail et Dévouement) 65

- 6.3.1 Le Travail comme Acte Patriotique 65
- 6.3.2 Le Dévouement à la Communauté 66

6.4 Le Devoir de Protéger et Défendre la Patrie 66

- 6.4.1 La Protection des Biens Publics et de l'Environnement 67
- 6.4.2 La Défense de l'Intégrité Territoriale et de la Souveraineté 67
- 6.4.3 La Défense des Valeurs Républicaines 68

Scenarios et Exercices 68

- 6.5 Exercices d'application 68
- 6.6 Scénarios d'assimilation 69

CHAPITRE 7 : LA DÉMOCRATIE ET SES VALEURS 73

- 7.1 Définition et Fondements de la Démocratie 73
- 7.2 Les Valeurs Démocratiques Fondamentales 74
- 7.3 La Démocratie comme Culture Quotidienne 75

Scenarios et Exercices 75

- Exercices d'application 75
- Scénarios d'assimilation 76

CHAPITRE 8 : DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN 79

8.1 Le Droit à l'Égalité et la Lutte contre la Discrimination 79

- 8.1.1 Définition du Droit à l'Égalité et de la Non-Discrimination 79
- 8.1.2 La Lutte Active contre la Discrimination 79

8.2 Les Devoirs Fondamentaux du Citoyen 80

- 8.2.1 Le Devoir de Défendre le Pays 🛡️ 81
- 8.2.2 Le Devoir d'Assister les Personnes en Danger 🤝 81
- 8.2.3 Le Devoir de Respecter les Biens d'Autrui et les Biens Publics 🏠 81
- 8.2.4 Le Devoir de Protéger l'Environnement 🌳 81
- 8.2.5 Le Devoir de Participer aux Élections (Devoir Civique) 🗳️ 82

Scenarios et Exercices 82

- Exercices d'application 82
- Scénarios d'assimilation 83

CHAPITRE 9 : LES LIBERTÉS FONDAMENTALES ET LEURS LIMITES 86

- 9.1 Définition et Cadre des Libertés Fondamentales 86
- 9.2 Analyse des Libertés Spécifiques 86
- 9.3 Le Principe de Responsabilité : Les Limites des Libertés 87

Scenarios et Exercices 88

- Exercices d'application 88
- Scénarios d'assimilation 89

CHAPITRE 10 : LA CULTURE DE LA PAIX 91
- 10.1 Définition et Composantes de la Paix 91
- 10.2 Les Piliers de la Paix (Valeurs) 91
- 10.3 Les Obstacles à la Paix (Antivaleurs) 92
- 10.4 Devenir un Artisan de Paix 93

Scenarios et Exercices 94
- Exercices d'application 94
- Scénarios d'assimilation 95

CHAPITRE 11 : LE CODE DE LA ROUTE 100

11.1 L'Agent Qualifié et la Réglementation Routière 100
- 11.1.1 Identification et Autorité de l'Agent Qualifié 100
- 11.1.2 La Hiérarchie de la Signalisation 100
- 11.1.3 Interprétation des Gestes Réglementaires 101
- 11.1.4 Utilisation du Sifflet 101

11.2 Le Permis de Conduire et les Responsabilités 102
- 11.2.1 Définition et Utilité du Permis de Conduire 102
- 11.2.2 Conditions de l'Obtention (Sensibilisation) 102
- 11.2.3 Les Catégories de Permis (Aperçu) 102
- 11.2.4 Les Responsabilités du Conducteur 103

11.3 Les Obligations et Interdictions des Usagers 103
- 11.3.1 Le Piéton (L'élève au quotidien) 103
- 11.3.2 Le Cycliste 104
- 11.3.3 Le Passager 105
- 11.3.4 Le Conducteur (Rappel de sensibilisation) 105

Scenarios et Exercices 106
- Exercices d'application 106
- Scénarios d'assimilation 107

CHAPITRE 12 : LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE 110
- 12.1 Fondements Civiques des Travaux Collectifs 110
- 12.2 Modalités et Impact de la Participation 111
- 12.3 La Participation comme Finalité de l'Éducation Civique 112

Scenarios et Exercices 113
- Exercices d'application 113
- Scénarios d'assimilation 114

ANNEXES ..... a

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 977 172 822

Tous les manuels scolaires en un seul endroit,
sur : www.manuels-scolaires-rdc.com

ANNEXES ..... a

- 1. Instruments Juridiques Fondamentaux i
- 2. Glossaire des Termes, Concepts et Abréviations v



Préliminaires

1. Objectif Terminal d'Intégration (OTI)

🎯

1.1 La Finalité de l'Intégration Civique

L'Objectif Terminal d'Intégration (OTI) constitue le sommet de la pyramide d'apprentissage pour la première année. Il définit la compétence ultime et complexe que l'élève doit maîtriser au terme de l'année scolaire. Cet objectif transcende la simple restitution de connaissances factuelles ; il vise la construction d'une structure de pensée critique et fonctionnelle. L'intégration, au sens pédagogique, signifie que l'élève a non seulement acquis des savoirs (l'organisation de l'État), mais qu'il les a également articulés avec des savoir-être (les exigences de la démocratie) pour les transformer en un savoir-agir.

La finalité est de former un individu capable de mobiliser l'ensemble des ressources acquises (concepts, valeurs, règles) pour analyser une situation sociale ou politique inédite, porter sur elle un jugement fondé sur la raison et l'intérêt général, et agir en conséquence. L'OTI ne vise pas à créer un érudit en droit constitutionnel, mais à façonner un citoyen en devenir, un "honnête homme" au sens civique du terme, qui comprend le cadre dans lequel il vit – la République Démocratique du Congo – et qui saisit les principes moraux qui doivent animer ce cadre – la démocratie. L'intégration est réussie lorsque l'élève, confronté à un dilemme civique (par exemple, un acte de vandalisme, une rumeur tribale, une injustice scolaire), n'applique pas seulement une règle mémorisée, mais active une compréhension profonde du pourquoi de cette règle, la reliant aux fondements de l'État et aux valeurs de la démocratie.

1.2 Composante 1 : Expliquer l'Organisation Fondamentale du Pouvoir en RDC 🏛

La première composante de l'OTI impose à l'élève la maîtrise de l'architecture institutionnelle de la République Démocratique du Congo. Le verbe "expliquer" est ici central : il requiert de l'élève une capacité à dépasser la simple énumération des institutions pour en saisir les articulations logiques et les fonctions respectives. L'élève devra démontrer sa compréhension du concept d'État en tant qu'entité juridique suprême, organisée selon une Loi Fondamentale, la Constitution.

Cette explication de l'organisation fondamentale du pouvoir repose sur le principe cardinal de la séparation des pouvoirs, tel qu'inscrit dans la Constitution congolaise :

1. **Le Pouvoir Législatif :** L'élève doit pouvoir identifier cet organe comme étant le Parlement (composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat). Il doit expliquer que sa fonction première est de représenter le peuple souverain, de débattre et de voter les lois qui s'imposent à tous, et d'exercer un contrôle rigoureux sur l'action du pouvoir exécutif.

2. **Le Pouvoir Exécutif :** L'élève doit être capable d'identifier la structure bicéphale de cet organe en RDC (le Président de la République, Chef de l'État, et le Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre). Il doit expliquer que sa mission est de mettre en œuvre les lois votées, de conduire la politique de la Nation, de gérer l'administration publique et de garantir l'ordre public et la sécurité nationale.

3. **Le Pouvoir Judiciaire :** L'élève doit identifier cet organe comme l'ensemble des Cours et Tribunaux. Il doit expliquer son rôle de gardien des libertés individuelles et de l'État de Droit, dont la fonction est d'interpréter la loi et de sanctionner, en toute impartialité, ceux qui la violent, assurant ainsi la justice pour tous.

La maîtrise de cette composante permet à l'élève de structurer sa vision de l'autorité, de comprendre d'où vient la loi et qui a la légitimité pour la faire appliquer.

1.3 Composante 2 : Comprendre les Exigences d'une Démocratie Réelle

La seconde composante de l'OTI déplace le focus de la *structure* (l'organisation) vers l'*esprit* (la finalité). L'élève doit non seulement savoir *comment* l'État est organisé, mais aussi comprendre *pourquoi* il est organisé ainsi, en visant l'idéal d'une démocratie "réelle et fonctionnelle". Cette nuance est capitale : elle amène l'élève à distinguer une démocratie de façade (limitée à l'organisation d'élections) d'une démocratie vivante, fondée sur une culture et des pratiques quotidiennes.

L'élève devra identifier et comprendre les "exigences essentielles", c'est-à-dire les conditions non négociables qui vitalisent la structure démocratique :

1. **La Primauté de l'État de Droit :** L'élève doit comprendre que dans une démocratie réelle, nul n'est au-dessus de la loi. La Constitution et

les lois s'appliquent avec la même rigueur aux gouvernés comme aux gouvernants.

2. **Le Respect des Droits et Libertés Fondamentaux :** L'élève doit saisir que la démocratie a pour but de protéger la dignité humaine, ce qui passe par la garantie effective de la liberté d'expression, d'opinion, de conscience, et le droit à l'égalité (Chapitres 8 et 9).

3. **La Participation Citoyenne :** L'élève doit comprendre que la démocratie exige un citoyen actif, informé et engagé, qui exerce sa souveraineté par le vote, mais aussi par le contrôle de l'action publique et l'engagement communautaire (Chapitre 12).

4. **La Culture de la Paix et de la Tolérance :** L'élève doit identifier la justice, le dialogue et l'acceptation du pluralisme (opinions, ethnies, religions) comme les seuls mécanismes légitimes de gestion des conflits dans une société démocratique (Chapitre 10).

5. **La Lutte contre les Antivaleurs :** L'élève doit comprendre que la corruption, le tribalisme, le népotisme et l'impunité sont des pathologies qui corrodent la démocratie de l'intérieur et empêchent son fonctionnement réel au profit du bien commun.

En intégrant ces deux composantes, l'élève devient capable d'analyser son environnement (un conflit à l'école, une décision d'une autorité) en utilisant une grille d'analyse civique complète, reliant l'acte observé aux principes fondamentaux de l'État congolais.

2. Compétences de Base (CB) 🛠️

Les Compétences de Base (CB) constituent les piliers opérationnels sur lesquels repose l'atteinte de l'Objectif Terminal d'Intégration. Elles sont les savoir-agir fondamentaux, transversaux et observables que l'élève doit développer, pratiquer et consolider tout au long de l'année. Chaque leçon et chaque scénario pédagogique doit viser la construction de l'une ou de plusieurs de ces compétences.

2.1 CB1 : L'expression du civisme

Cette compétence vise à rendre le civisme concret, en le sortant du champ purement théorique pour l'ancrer dans l'action observable. Elle postule que le civisme est une posture active et non un état passif.

2.1.1 Analyse de la Compétence

La compétence exige de l'élève qu'il développe une "habitude" à réagir en citoyen. "Face aux diverses situations de la vie nationale", l'élève est confronté à des contextes variés : la gestion des biens de l'école (un banc, un mur), le respect de l'hymne national, la participation à une journée d'assainissement (Salongo), ou l'observation d'un acte de corruption. L'exigence est double :

1. **"Exprimer" le civisme :** Cela relève de la compétence cognitive et verbale. L'élève doit être capable de formuler un jugement civique. Il doit pouvoir expliquer *pourquoi* le vandalisme est un acte anti-citoyen (car il détruit le bien commun financé par tous), ou *pourquoi* le respect de l'emblème national est important (car il symbolise l'unité et la souveraineté).

2. **"Traduire" le civisme :** Cela relève de la compétence comportementale. Le jugement formulé doit se matérialiser en "actes concrets et observables". L'élève qui exprime son civisme est celui qui, de sa propre initiative, ramasse un déchet dans la cour, refuse de tricher, se lève au son de l'hymne, ou utilise son droit de parole en classe de manière respectueuse et constructive.

2.1.2 Implications Pédagogiques

Pour développer la CB1, l'enseignement doit être basé sur des scénarios concrets. Le cours doit amener l'élève à identifier son propre rôle dans la préservation du bien commun. L'élève doit comprendre que des actes apparemment mineurs, comme le respect du matériel scolaire ou la ponctualité, sont les premières manifestations du civisme et la préparation à des responsabilités citoyennes plus larges, telles que le devoir fiscal ou le devoir de défendre la patrie.

2.2 CB2 : La promotion des valeurs morales

Cette compétence place l'élève en position de responsabilité éthique. Elle établit que le bon citoyen est avant tout une personne de bonne moralité. Le programme insiste sur le fait que la RDC, pour se construire, a besoin de citoyens dont l'action est guidée par des vertus solides.

2.2.1 Analyse de la Compétence

L'arène d'application de cette compétence est la "vie quotidienne". Le cours d'ECM trouve son laboratoire dans la classe, le foyer et la rue. L'exigence, là encore, est double et progressive :

1. **"Faire preuve" :** C'est l'exemplarité personnelle. L'élève est évalué sur sa capacité à incarner personnellement les valeurs enseignées. Cela inclut les **valeurs morales** (l'honnêteté, la probité, le courage de dire la vérité), les **valeurs sociales** (la politesse, le respect des aînés, la solidarité envers un camarade en difficulté, l'hospitalité) et les **valeurs patriotiques** (l'amour de la patrie, le respect des symboles).

2. **"Promouvoir activement" :** C'est le passage de l'exemplarité au leadership moral. L'élève n'est plus seulement un acteur moral, il devient un agent de promotion. Il est attendu de lui qu'il intervienne activement (mais sans violence) lorsqu'il est témoin d'une antivaleur. Il doit être capable de dissuader ses pairs de tricher, de se moquer d'un élève vivant avec un handicap, ou de tenir des propos tribalistes.

2.2.2 Implications Pédagogiques

Le développement de la CB2 repose sur l'étude de dilemmes moraux. L'élève doit être mis en situation de choisir entre son intérêt personnel immédiat (tricher pour avoir une bonne note) et une valeur morale (l'honnêteté). L'enseignant doit valoriser les comportements vertueux et utiliser les incidents quotidiens comme supports d'analyse éthique, en se référant constamment au triptyque des valeurs morales, sociales (très importantes dans le contexte congolais de la solidarité) et patriotiques.

2.3 CB3 : La cohabitation pacifique

Cette compétence est au cœur de l'unité nationale dans un pays aussi vaste et diversifié que la RDC. Elle vise à développer les compétences psycho-sociales nécessaires au "vivre-ensemble".

2.3.1 Analyse de la Compétence

La cohabitation pacifique est présentée comme une compétence active, qui se construit sur un équilibre fondamental.

1. **Le Lieu :** Les "interactions journalières". Le conflit est vu comme une composante normale des relations humaines (avec les pairs, la famille, l'école, les autorités). L'objectif n'est pas d'éviter le conflit, mais de le gérer de manière constructive.

2. **Le Mécanisme :** Le mécanisme central de la paix est la juste articulation des droits et des devoirs. L'élève apprend à "reconnaître ses propres droits" (le droit d'être écouté, le droit à l'erreur, le droit à l'éducation) et ses "propres devoirs" (le devoir d'écouter, le devoir de réparer son erreur, le devoir d'étudier).

3. **L'Altérité :** L'étape supérieure est le "respect scrupuleux" des droits et des différences d'autrui. L'élève doit comprendre que ses droits s'arrêtent là où commencent ceux de l'autre. Cette compétence cible directement la lutte contre le tribalisme, la discrimination et l'intolérance. L'élève doit apprendre à voir la diversité (ethnique, linguistique, religieuse) de la RDC non comme une menace, mais comme une richesse qui exige la tolérance et le dialogue.

2.3.2 Implications Pédagogiques

Le développement de la CB3 s'appuie sur la mise en place de débats réglés, l'analyse de conflits (par exemple, un conflit dans la cour de récréation) et l'apprentissage de la communication non violente. L'élève apprend que la violence est un échec du dialogue. Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'école devient un outil pédagogique central pour étudier concrètement l'équilibre des droits et des devoirs dans une communauté.

2.4 CB4 : La sécurité routière

Cette compétence ancre l'ECM dans une problématique de sécurité publique et de responsabilité individuelle immédiate. Elle vise à la préservation de la vie de l'élève et des autres.

2.4.1 Analyse de la Compétence

Face à "une situation de vie en rapport avec le code de la route", l'élève doit démontrer une compétence procédurale. L'environnement routier congolais (cohabitation difficile entre piétons, motocyclistes "Wewa", taxis et poids lourds) est le contexte d'application.

1. **"Appliquer les règles" :** Il s'agit d'une compétence d'action. L'élève doit avoir automatisé les réflexes de sécurité. Il ne s'agit pas de savoir réciter le Code, mais de l'appliquer.

2. **La double finalité :** La sécurité est à la fois individuelle et collective.

   - **"Sa propre sécurité" :** L'élève, en tant que piéton (l'usager le plus vulnérable), doit connaître et appliquer les règles de survie : où marcher en l'absence de trottoir (à gauche, face au trafic), comment et où traverser, comment interpréter les gestes de l'agent de roulage.

   - **"Celle des autres usagers" :** L'élève doit développer une "conscience de la route". En tant que passager (de moto ou de bus), il doit comprendre les dangers de la surcharge ou de la distraction du conducteur. Il apprend que l'espace routier est un

bien commun partagé, où l'infraction d'un seul (brûler un feu rouge) met en péril la vie de tous.

2.4.2 Implications Pédagogiques

Le développement de la CB4 nécessite des leçons pratiques, si possible en situation (observation d'un carrefour). L'étude des signaux (panneaux, gestes de l'agent) doit être prioritaire. Les scénarios doivent insister sur la responsabilité personnelle de l'élève en tant que piéton, cycliste ou passager pour anticiper le danger et protéger sa propre vie et celle des autres.

Éditions Donel C.
Direction Éditoriale et Conception Générale :
MURHULA BAZIKANGE M.
Pour contacts, mon site web :
https://murhulabazikange.com/

© 2025, Donel Consulting, Kin. RDC
Tous droits réservés.

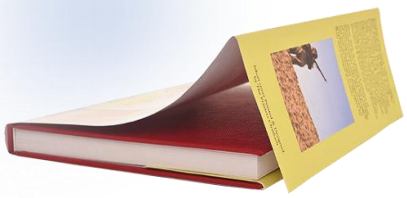
Pour l'excellence de l'éducation en RDC,
Tous les manuels scolaires en un seul endroit,
sur ce site web :
https://manuels-scolaires-rdc.com/

Pour plus de détails, scannez ceci :

PARTIE I

LE CITOYEN FACE À L'ÉTAT ET À LA NATION CD

Cette partie introductive établit la relation fondamentale entre l'individu et la structure de l'État. Elle part de l'identité personnelle pour l'élever au niveau de la conscience citoyenne, en présentant l'architecture du pouvoir politique et les institutions chargées de la protection du territoire et des citoyens. L'objectif est de doter l'élève d'une grille de lecture claire de l'organisation politique de son pays.



CHAPITRE 1 : CONNAISSANCE DE SOI ET CONSCIENCE CRITIQUE

1.1 L'Identité et le Nom Familial

Ce module se concentre sur la définition et la valorisation de l'identité individuelle, enracinée dans le contexte familial et social. L'élève explore la signification de son nom comme un élément fondamental de sa personnalité et un vecteur de son héritage culturel et lignager. L'objectif est de solidifier la conscience de soi comme étape préalable à l'exercice de la citoyenneté.

1.1.1 Définition et composantes de l'identité personnelle

L'identité personnelle est l'ensemble des caractéristiques qui définissent un individu comme unique et distinct de tous les autres. Elle n'est pas monolithique mais se compose de plusieurs strates interdépendantes.

Premièrement, l'identité légale est la reconnaissance formelle de l'existence de l'individu par l'État. Elle est établie par des documents officiels, dont le plus fondamental est l'acte de naissance. Ce document atteste de l'enregistrement de l'individu à l'état civil et consigne des informations immuables telles que le nom, le(s) post-nom(s), le(s) prénom(s), la date et le lieu de naissance, ainsi que la filiation (les noms des parents). Cette identité légale est indispensable pour l'exercice des droits, notamment le droit à l'éducation (s'inscrire à l'école) ou, plus tard, le droit de vote.

Deuxièmement, l'identité sociale se construit par l'appartenance de l'individu à différents groupes. L'élève est membre d'une famille, d'un clan, d'une école (élève de 1ère année à l'Institut Mapinduzi, par exemple), d'une communauté de quartier à Bandalungwa, ou d'une confession religieuse. Ces appartenances multiples façonnent sa manière de voir le monde et la manière dont le monde le perçoit.

Troisièmement, l'identité personnelle ou psychologique inclut le caractère, les goûts, les aptitudes, les valeurs morales et les aspirations propres à l'individu. C'est le "soi" intérieur, la conscience d'être soi-même, qui se développe et s'affine avec le temps et les expériences.

1.1.2 Le nom familial comme héritage

En République Démocratique du Congo, le nom n'est pas une simple étiquette. Il est un marqueur identitaire puissant, porteur d'histoire et de sens.

Le nom (souvent appelé nom de famille ou patronyme) situe l'individu dans une lignée. Il le relie à ses ancêtres et à sa famille élargie. Connaître son nom, c'est connaître une partie de son origine. Le *post-nom*, une spécificité congolaise issue de la politique de "Zaïrianisation" (Recours à l'Authenticité) visant à valoriser les identités africaines, est particulièrement significatif. Il remplace le prénom d'origine étrangère (souvent chrétien) dans la structure formelle du nom. Ce post-nom peut avoir plusieurs origines : il peut être le nom d'un ancêtre (grand-père, grand-mère), un nom tiré de la lignée clanique, un nom décrivant une circonstance de naissance (comme *Mvula* signifiant "pluie" dans certaines langues, indiquant une naissance un jour de pluie) ou une vertu (comme *Bolingo* signifiant "amour").

Le nom familial est donc un héritage immatériel. Il porte une réputation, un "honneur" (parfois désigné comme *lokumu* en lingala), que chaque génération a le devoir de préserver et d'enrichir par ses propres actions. Porter son nom avec fierté est une reconnaissance de cet héritage.

1.1.3 L'enquête sur le nom : une démarche de conscience

L'élève est invité à devenir l'enquêteur de sa propre identité. Cette démarche active est un exercice de conscience de soi. Il s'agit de poser des questions fondamentales à ses parents, grands-parents ou aux aînés de la famille.

Quelles questions poser ?

1. Quelle est la signification exacte de mon nom et de mon post-nom ? (Sont-ils dans une langue locale ? Que décrivent-ils ?)
2. Pourquoi mes parents ont-ils choisi ce post-nom ou ce prénom spécifique pour moi ?
3. Quelle est l'histoire de mon nom de famille ? (De quel village, de quel clan, de quel territoire notre famille est-elle originaire ?)
4. Y a-t-il des ancêtres célèbres ou des histoires particulières associées à notre nom ?

Cette enquête n'est pas un simple devoir scolaire ; c'est un acte de transmission. Elle permet à l'élève de tisser des liens plus profonds avec son histoire familiale et de comprendre que son existence s'inscrit dans une continuité qui le dépasse. C'est transformer son nom, d'un simple mot utilisé pour l'appeler, en un symbole de son appartenance.

1.1.4 Défendre son identité et son nom

La capacité à défendre son identité est la première manifestation du civisme. Elle commence par l'affirmation de son propre nom. "Faire respecter son identité" ne signifie pas entrer en conflit, mais exiger la reconnaissance de sa dignité.

Cela se manifeste par des actions concrètes à l'école :

- **Corriger respectueusement :** Si un enseignant ou un camarade écorche (prononce mal) son nom, l'élève a le droit et le devoir de corriger poliment la prononciation. Exemple : "Excusez-moi, Monsieur le professeur, mon nom se prononce [prononciation correcte]."
- **Refuser les sobriquets dénigrants :** L'élève doit refuser d'être désigné par des surnoms moqueurs, insultants ou réducteurs, qui sont des atteintes à son identité et à sa dignité.
- **Utiliser son nom complet :** Dans les interactions formelles (remise de copies, réponse à l'appel), l'élève doit s'habituer à utiliser son nom et post-nom, affirmant ainsi son identité légale.
- **Ne pas avoir honte de son origine :** L'identité inclut aussi l'origine provinciale ou ethnique. Un élève originaire du Maniema à Kinshasa, ou du Kongo Central à Kolwezi, doit ressentir de la fierté pour son héritage, car la diversité culturelle est une richesse pour la RDC.

En apprenant à faire respecter son propre nom, l'élève développe la force de caractère nécessaire pour, d'une part, respecter le nom et l'identité des autres et, d'autre part, défendre plus tard les symboles de l'identité collective, comme le drapeau ou l'hymne national.

1.2 Le Respect de la Dignité Humaine

S'appuyant sur la conscience de sa propre valeur (Chapitre 1.1), l'élève aborde ici le concept de la dignité humaine comme le fondement de toute interaction morale et civique. Le respect n'est pas seulement une politesse passive, mais une reconnaissance active de la valeur intrinsèque de chaque personne.

1.2.1 Définition de la dignité humaine

La dignité humaine est la valeur absolue et inhérente à toute personne. "Inhérente" signifie qu'elle fait partie intégrante de l'être humain dès sa naissance et jusqu'à sa mort. "Absolue" signifie qu'elle ne peut être ni diminuée ni augmentée.

La dignité ne dépend d'aucun facteur externe :

- Elle ne dépend pas de la richesse (un enfant d'une famille pauvre a la même dignité qu'un enfant d'une famille riche).
- Elle ne dépend pas de l'intelligence ou des notes (un élève qui a des difficultés scolaires a la même dignité qu'un élève qui excelle).
- Elle ne dépend pas de l'origine (un élève de Goma a la même dignité qu'un élève de Matadi).
- Elle ne dépend pas de la conduite (même une personne qui commet une faute grave doit être traitée avec dignité par la justice, sans torture ni humiliation).

Le respect de la dignité humaine est le principe premier qui fonde les droits de l'homme et la Constitution de la RDC.

1.2.2 Le respect de soi (auto-respect)

Le respect commence par soi-même. Le respect de soi, ou l'auto-respect, est la capacité à se traiter soi-même avec dignité. C'est la condition nécessaire pour pouvoir respecter les autres. Un élève qui ne se respecte pas aura du mal à voir la valeur chez autrui.

Le respect de soi se manifeste par des actions observables :

- **Le soin corporel :** Maintenir une bonne hygiène personnelle (se laver, laver son uniforme) n'est pas seulement une question de propreté, c'est un signe que l'on considère son propre corps comme précieux.
- **La tenue vestimentaire :** Porter l'uniforme scolaire correctement (chemise bien mise, pas de déchirures volontaires) signale le respect de soi-même et de l'institution scolaire.
- **Le soin du matériel :** Entretenir ses cahiers (propres, non cornés), ses livres et son banc est une forme de respect pour son propre travail et son outil d'apprentissage.

- **L'intégrité morale :** Le respect de soi le plus profond est le refus de s'abaisser. L'élève qui refuse de tricher lors d'une interrogation fait un acte de respect de soi ; il affirme qu'il préfère la valeur de son propre effort (même s'il conduit à une note moyenne) à la facilité de la malhonnêteté. Il refuse de se mentir à lui-même.
- **La préservation de sa santé :** Refuser de consommer des substances nuisibles (drogues, alcool) est un acte fondamental de respect de soi.

1.2.3 Le respect d'autrui (alter-respect)

Le respect d'autrui est l'application du principe de dignité à toute personne autre que soi. C'est reconnaître que l'autre (camarade, professeur, parent, inconnu) possède la même valeur intrinsèque que soi-même.

Ce respect se traduit par des comportements concrets dans le cadre scolaire :

- **La politesse verbale :** L'utilisation des "mots magiques" (Bonjour, S'il vous plaît, Merci, Pardon, Au revoir) n'est pas une simple formalité. C'est la reconnaissance que l'autre mérite de la considération. Saluer le professeur en entrant en classe ou le camarade dans la cour est un acte de respect.
- **L'écoute active :** Le respect se manifeste par le silence et l'attention lorsque quelqu'un (professeur ou élève) parle. Interrompre, bavarder ou se moquer pendant qu'un autre s'exprime est une violation de sa dignité.
- **Le respect de la propriété :** Ne pas prendre, abîmer ou voler les affaires d'autrui (stylo, cahier, collation). C'est reconnaître que ce qui appartient à l'autre est une extension de sa personne.
- **Le respect de l'espace :** Ne pas bousculer dans les couloirs, attendre son tour à la cantine ou au point d'eau.
- **L'interdiction de la violence :** La violence (physique, par les coups, ou verbale, par les insultes et les moqueries) est la négation la plus grave de la dignité d'autrui. Les conflits doivent se résoudre par la parole, et non par l'agression.
- **La non-discrimination :** Refuser de participer à la mise à l'écart (l'ostracisme) d'un camarade sous prétexte qu'il est "différent" (plus petit, plus grand, d'une autre tribu, d'une autre religion) est un impératif moral.

1.2.4 La posture active : "Se faire respecter"

Le respect de la dignité n'est pas une attitude passive qui consiste seulement à "ne pas avoir de problèmes". Le programme demande à l'élève d'adopter une posture *active* : savoir se faire respecter.

Se faire respecter ne s'obtient ni par la peur, ni par la violence, ni par l'arrogance. Cela s'obtient par un comportement digne qui impose naturellement le respect aux autres.

- **La fermeté calme :** Si un camarade tente de vous humilier ou de vous prendre vos affaires, la réponse digne n'est ni la bagarre (qui vous abaisse à son niveau) ni la fuite craintive (qui l'encourage à recommencer). La réponse digne est la fermeté : "Je n'accepte pas que tu me parles comme ça." ou "Je te demande de me rendre mon stylo maintenant."
- **La cohérence :** L'élève qui se fait respecter est celui qui respecte les autres. Il est difficile d'exiger le respect si l'on est soi-même impoli ou agressif. C'est par son propre comportement exemplaire que l'élève "enseigne" aux autres comment il doit être traité.
- **Le recours à l'autorité :** Si une situation de manque de respect est grave ou répétée (harcèlement, vol), la démarche digne et intelligente est de faire appel à l'autorité (titulaire de classe, préfet de discipline). Ce n'est pas de la "délation", c'est une demande de rétablissement de l'ordre et de la justice, protégeant ainsi sa propre dignité et celle de l'environnement scolaire.

1.3 La Confiance en Soi et l'Esprit Critique

Cette section introduit une compétence intellectuelle et morale essentielle à la formation du citoyen. L'élève doit passer d'une acceptation passive des informations à une analyse active. La confiance en soi est le moteur qui permet d'activer cet esprit critique.

1.3.1 Distinction : Confiance en soi et Esprit critique

Il est crucial de différencier ces deux concepts complémentaires.

La confiance en soi est une attitude intérieure, un sentiment. C'est la croyance en sa propre capacité à apprendre, à comprendre, à agir et à surmonter les difficultés. C'est une force affective et volitive (liée à la volonté). Un élève qui a confiance en lui n'a pas peur de poser une question, même s'il

craint qu'elle ne soit "bête". Il ose prendre la parole pour donner une réponse, même s'il n'est pas certain à 100%. Il perçoit l'échec (une mauvaise note) non comme une définition de sa valeur, mais comme un incident de parcours qu'il peut corriger.

L'esprit critique est une compétence intellectuelle, une méthode. C'est la capacité à examiner une information, une situation ou une idée de manière objective, sans l'accepter ou la rejeter immédiatement. L'esprit critique ne signifie pas "critiquer" au sens négatif (chercher la faute), mais "analyser" au sens noble (décortiquer pour comprendre). C'est un processus méthodologique qui utilise la raison.

La confiance en soi est nécessaire pour oser exercer son esprit critique. Il faut de la confiance pour oser questionner une idée reçue ou une opinion majoritaire.

1.3.2 Les fondements de la confiance en soi à l'école

La confiance en soi n'est pas innée ; elle se construit activement. L'école est un lieu privilégié pour la développer, car elle est fondée sur l'effort et le mérite, et non sur des avantages extérieurs.

Les piliers de la construction de la confiance en soi scolaire sont :

- **La préparation :** La source la plus solide de confiance est la préparation. L'élève qui a relu ses notes avant le cours, qui a fait ses devoirs, se sentira naturellement plus en confiance pour participer.
- **L'effort :** La confiance naît de la conscience de l'effort fourni. Le simple fait de travailler avec assiduité, même si les résultats ne sont pas immédiats, bâtit une estime de soi.
- **L'honnêteté intellectuelle :** Reconnaître ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas. La confiance en soi s'ancre dans la réalité, pas dans la prétention.
- **La participation active :** Oser lever la main, proposer une réponse, aller au tableau. Chaque petite victoire, chaque participation, renforce le sentiment de compétence.
- **L'acceptation de l'erreur :** L'élève confiant comprend que l'erreur est une étape normale de l'apprentissage. Il ne la vit pas comme une humiliation, mais comme une information pour s'améliorer.

1.3.3 Le processus de l'esprit critique

Développer un esprit critique signifie apprendre à "penser par soi-même", mais pas "n'importe comment". Cela suit une démarche rigoureuse en plusieurs étapes, que l'élève doit commencer à pratiquer.

Étape 1 : Questionner l'information (ne pas tout accepter). Face à une affirmation entendue dans la cour de récréation, à la maison ou même dans un média ("Toutes les filles de cette province sont...", "On dit que le professeur X ne corrige pas..."), la première réaction de l'esprit critique est le questionnement.

- *Qui* l'a dit ? (La source est-elle fiable ? Est-ce un témoin direct ou quelqu'un qui répète ?)
- *Quelles* sont les preuves ? (Y a-t-il des faits vérifiables ?)
- *Pourquoi* cette personne le dit-elle ? (Quel est son intérêt ? Veut-elle informer, manipuler, faire peur ?)

Étape 2 : Distinguer les faits des opinions. C'est la compétence centrale.

- **Un fait** est une déclaration qui peut être vérifiée, qui est objective. Exemple : "La RDC a 26 provinces." (Vérifiable). "L'interrogation a lieu demain." (Vérifiable).
- **Une opinion** est un jugement personnel, un sentiment, une croyance. Elle est subjective. Exemple : "Les mathématiques sont le cours le plus difficile." (Opinion). "Cette province est la plus belle du pays." (Opinion). L'esprit critique respecte les opinions mais fonde ses propres jugements sur des faits.

Étape 3 : Identifier les pièges de la pensée (rumeurs, préjugés). L'esprit critique est un rempart contre :

- **Les rumeurs :** Des informations non vérifiées qui circulent rapidement (ex: "L'école va fermer demain"). L'esprit critique arrête la rumeur : "Qui t'a dit ça ? Comment le sais-tu ?"
- **Les préjugés et stéréotypes :** Des jugements "prêts à l'emploi" sur un groupe de personnes (ex: "Les gens de [telle tribu] sont tous..."). L'esprit critique rejette ces généralisations abusives et juge chaque personne individuellement.

1.3.4 Application : Fonder et défendre un jugement argumenté

La finalité de la confiance en soi et de l'esprit critique est de permettre à l'élève de former et d'exprimer un jugement personnel *argumenté*. L'élève doit être capable de dire non seulement *ce* qu'il pense, mais *pourquoi* il le pense.

L'opinion brute n'a pas de valeur civique.

- *Non critique :* "Je n'aime pas cette règle du règlement d'ordre intérieur, c'est nul."
- *Critique et argumenté :* "Je pense que la règle sur [exemple de règle] mériterait d'être discutée. *Parce que*, dans la situation [A], elle est difficile à appliquer, et *parce que* [argument 2], elle pourrait avoir un effet inverse de celui recherché."

Défendre son opinion avec assurance (confiance en soi) mais sur la base de la raison (esprit critique) est la marque d'un élève qui se prépare à devenir un citoyen actif, capable de participer à un débat démocratique. Il ne s'agit pas d'avoir "raison", mais de chercher la solution la plus "raisonnable" par la discussion.

Scenarios et Exercices

1. Exercices d'application

Exercice 1 : Mots à compléter

Complétez les phrases suivantes avec les termes appropriés choisis dans la liste (un terme peut ne pas être utilisé, ou être utilisé plusieurs fois) : *dignité, identité, préjugés, rumeurs, nom familial, confiance en soi, esprit critique, respect de soi, acte de naissance, opinion, fait, héritage*.

1. L'ensemble des caractéristiques qui rendent une personne unique, incluant son état civil et son appartenance sociale, s'appelle _____ personnelle, et elle est légalement établie en premier lieu par _____.
2. Le _____, qui en RDC se compose souvent d'un nom, d'un post-nom et d'un prénom, n'est pas seulement une étiquette mais un véritable _____ culturel et lignager.
3. Refuser de tricher lors d'un examen, même si l'occasion se présente, est une manifestation de _____, car cela montre que l'on valorise son propre effort plus que la facilité de la malhonnêteté.